



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : **Mardi 03 Mars 2026**

Présents : MM. LE DREFF (Animateur) – LACOUR – DEFRANCE.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT – FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI APRES MIDI

53394634 – WAYWOUYWEAR FC 1 / MAISONS ALFORTCOMMUNAUX 2 du 14/02/2026 (R2-B)

La Commission reporte ce match au 11/04/2026 ou à une date avant si les deux équipes trouvent une date commune.

615981 – CHATELET AS FC (R2-D)

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe CHATELET AS FC 3.

53392900 – CAN MINES JA CONSULT 1 / US BRETONS PARIS 1 du 11/04/2026 (R1 Elite)

Suite à la qualification du club de BRETONS DE PARIS en 1/2 Finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise, la Commission reporte ce match à une date ultérieure.

53392905 – ORANGE ISSY 1 / BANQUE DE France 1 du 11/04/2026 (R1 Elite)

Suite à la qualification du club de ORANGE ISSY en 1/2 Finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise, la Commission reporte ce match à une date ultérieure.